

Tadhère



J'envoie ce bulletin signé (numérique ou papier).



Je règle par :

- Virement*
- Espèces
- Carte Bleue
- Chèque

(sur place ou au tél)

*IBAN : FR76 1710 6000 7601 7448 8700 071 BIC : AGRIFRPP871 Intitulé du virement : Nom + Adhésion OT



Je mets mes infos à jour



Je clique sur le lien de formulaire envoyé par email



Je conserve le lien précieusement pour toute mise à jour au cours de l'année

ATTENTION:

cette coche est obligatoire!

J'accepte que mes informations recueillies soient enregistrées dans un fichier informatisé par l'Office de Tourisme Couserans Pyrénées dans le but de répondre aux obligations légales, administratives, fiscales et de tenir à jour le fichier d'adhérents. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à l'utilisation interne à l'Office de Tourisme.

Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité en contactant Béatrice Lamarre. En cas de différend, vous avez le droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la Cnil.

Bulletin 2025

☐ J'étais adhérent en 2024

PREMIÈRE ACTIVITÉ:

Date:

Signature:

Nom de l'entité juridique : (obligatoire pour les sociétés et associations)							
Nom : (du responsable légal)	Prénom :						
Numéro SIRET :							
Adresse de facturation :							
Code postal : Vil	le:						
Téléphone PORTABLE :							
EMAIL:							

VOS ACTIVITÉS

En cas de multi-activités, des réductions s'appliquent sur les types d'activités les moins chères. La première activité, est l'activité la plus chère (voir tableau page suivante).

DEUXIÈME ACTIVITÉ:

Nom commercial :	Nom commercial :			
Type d'activité :	Type d'activité :			
Commune :	Commune :			
☐ Hébergement labellisé ou classé	☐ Hébergement labellisé ou classé			
Troisième activité :	QUATRIÈME ACTIVITÉ :			
Nom commercial :	Nom commercial :			
Type d'activité :	Type d'activité :			
Commune :	Commune :			
☐ Hébergement labellisé ou classé	☐ Hébergement labellisé ou classé			

Cette coche n'est pas obligatoire... mais vivement conseillée!



Je veux recevoir la newsletter pro de l'office de tourisme. (Promis, une fois par mois, pas plus!)

AU VERSO:

cochez votre activité et les options choisies

Cochez et calculez votre total à payer	Meublés non classés	Ch. d'Hôtes et insolites, meublés classés ou labellisés	Hébergements collecifs de moins de 50 lits	Hébergements collecifs de plus de 50 lits	Résidences de tourisme	Sites, activités et structures touristiques et commerces	Activités sans vocation touristique, sans salarié.e.s		
ADHÉSION DE BASE à l'association O.T. Couserans	☑ 20 €								
Le pack de services essentiels, PREMIÈRE ACTIVITÉ (TTC, soumis à TVA 20%)	□ 50 €	□ 20 €	□ 60 €	80 €	□ 180 €	□ 80 €	□ 20 €		
Pour chaque activité(s) supplémentaire(s) (TTC, soumis à TVA 20%)	x 20 €	x 20 €	x 20 €	x 20 €	x 20 €	x 20 €	x 20 €		
Les services inclus dans votre pack essentiel	 ✓ Visibilité sur notre site web avec photos ✓ Intégration de votre offre dans nos conseils en séjour personnalisés ✓ Accompagnement : nouveau projet, développement, valorisation d'un meublé, installation de la place de marché, google My Business, aide à la saisie taxe de séjour, etc, ✓ Invitation à des éductours, à des clubs et à des travaux collectifs ✓ Espace de ressources en ligne ✓ Kit de communication Mag + Carte touristique 								
Sous-mains carte rando de votre secteur, nombre maximum inclus	30	30	100	500	500	100	30		
TOTAL ADHESION (à régler)	=€								

Soyez encore plus USIBLE!

SUR NOTRE SITE INTERNET

Touchez des milliers de visiteurs en louant un espace publicitaire sur notre site internet.

À partir de 60€ par mois, choisissez la durée qui vous convient, et la page où vous souhaitez que votre publicité apparaisse et captez l'attention de futurs clients dès aujourd'hui!





Je suis intéressée! Je voudrais qu'on mappelle pour m'en dire plus...

Sur les pubs en ligne □

Sur les pubs du mag 🗖

SUR NOTRE MAGAZINE

Saisissez l'opportunité d'apparaître dans notre magazine, imprimé à 15 000 exemplaires. Avec nos encarts publicitaires à partir de 100€, bénéficiez d'une visibilité durable (1 an) et ciblée.



Conditions générales de vente Partenariat 2025

ARTICLE 1: OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions de vente des services de l'Office de Tourisme Couserans Pyrénées, dont le siège social est situé Place Alphonse Sentein, 09200 Saint-Girons, ci-après dénommé « l'OTCP », et une personne morale ou physique ci-dénommée « le partenaire ».

Toute souscription d'une adhésion 2025 par « le partenaire » implique son acceptation pleine et entière des tarifs 2025 et des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 2: CONDITIONS D'ADHÉSION

At. 1.1 : Seuls les prestataires ayant entièrement rempli et signé (même numériquement) le bulletin seront considérés comme partenaires officiels de l'OTCP pour l'année 2025.

L'OTCP est en mesure de refuser une nouvelle adhésion après le 1er juillet 2025.

Art. 1.2 : Les partenaires voulant présenter plusieurs activités devront :

- Si elles sont gérées par une même entité juridique : indiquer le nombre d'activité(s) supplémentaire(s) et ajouter 20€ pour chacune d'elles au total
- Si elles ne sont pas gérées par la même entité juridique : remplir un autre bulletin

ARTICLE 3: TARIFS ET RÈGLEMENT

Art. 3.1 : Les tarifs 2025 sont exprimés en euros, sont TTC (assujettis à une TVA de 20%, à l'exception des 20€ d'adhésion de base à l'association). En cas de multi-activités, les réductions à 20€ s'appliquent sur les types d'activités les moins chères.

Art. 3.2 : Le partenariat ne deviendra effectif qu'après réception du bulletin et du règlement.

ARTICLE 4: DÉLAIS

Art. 4.1 : Facturation. L'office de tourisme s'engage à faire parvenir une facture dans les 30 jours suivant le règlement.

Art. 4.2 : Services individualisés. L'office de tourisme assurera les RDV personnalisés dans l'année d'adhésion du partenaire, hors vacances d'été, dans un délai variable selon la disponibilité des personnels-ressources et leur charge de travail.

ARTICLE 5: ANNULATION- MODIFICATION

Aucune modification ou annulation du bulletin ne peut s'effectuer par téléphone. Toute modification ou annulation devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et en respectant un délai de préavis de 5 jours ouvrés avant la date limite déterminée par l'OTCP. Le défaut de respect de ce préavis entraînera la facturation par l'OTCP de la totalité des commandes.

ARTICLE 6: ELÉMENTS TECHNIQUES

- Seuls les partenaires ayant mis à jour leurs données via la base de données APIDAE mise en place par l'OTCP pourront prétendre à l'ensemble des avantages et services proposés. Un mail et des rappels sont envoyés par l'OTCP à l'ensemble des prestataires touristiques de son territoire de compétence afin de leur demander d'effectuer cette mise à jour avant fin mars.

Ces données permettent d'alimenter tous les supports de communication de l'OTCP (brochures, site web, agendas, RS, newsletters clients, etc.)

- Les partenaires de l'OTCP se doivent d'être à jour de leurs déclarations et du règlement de la taxe de séjour.

ARTICLE 7: DROITS D'UTILISATION

Vous confirmez avoir les droits de diffusion des visuels transmis à l'OTCP destinés à illustrer ses supports de communication (print et web). Le crédit-photo de chaque visuel devra obligatoirement être communiqué. Vous autorisez l'office de tourisme à utiliser et le cas échéant, à modifier vos textes descriptifs.